

RÉSOLUTION N° 419

**PROROGATION DU MANDAT DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/CE/Res.438(XXV-O/05), « Rapport de la réunion 2005 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion et prorogation du mandat de la Commission », adoptée par le Comité exécutif lors de sa Vingt-cinquième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.341(99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) afin de « faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil »;

Que la CCSQG a tenu sa réunion ordinaire correspondant à 2005 au siège de l'IICA les 17 et 18 mars 2005 et qu'elle a remis son rapport avec des recommandations à l'intention du Directeur général de l'Institut;

Que, conformément à l'article 9.1 de ses statuts et à la résolution IICA/JIA Res. 394 (XII-O/03), le mandat de la CCSQG prendra fin à la date à laquelle le Conseil tiendra sa Treizième réunion ordinaire;

Que, compte tenu des importantes contributions que la CCSQG a apportées à l'Institut, le Comité exécutif a adopté la résolution IICA/CE/Res, 438 (XXV-0/5) par laquelle il recommande que le mandat de la CCSQG soit prorogé,

DÉCIDE:

De proroger le mandat de la CCSQG pour la période 2006-2010.